

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023713-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_13

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 18

**Objet : Subvention
exceptionnelle aux Restos du
Coeur**

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

Depuis 2015, L'Association des Maires de France est partenaire de l'association et encourage notamment les communes à dialoguer avec les associations départementales des « Restos du cœur » et à mettre à leur disposition des espaces pour leurs actions.

L'association « les Restos du Cœur » est actuellement en difficulté en raison notamment du renchérissement des denrées alimentaires. L'AMF a lancé une sollicitation auprès de l'ensemble des communes de France pour apporter un soutien financier à l'association.

Face à cette situation, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'apporter une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'association « Les restos du coeur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'association « Les restos du coeur ».

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

